

p.B.15.21.Youg.(10)-DJ/bc

le 24 octobre 1984

Procès-verbal des entretiens entre le Secrétaire  
d'Etat E. Brunner et le Secrétaire fédéral suppléant  
aux Affaires étrangères de Yougoslavie, B. Lončar,  
à Berne, les 17 et 18 septembre 1984

---

Questions bilatérales

- BRE : Les pays avec lesquels nous avons les relations bilatérales les plus intenses sont ceux avec lesquels nous avons le plus de problèmes bilatéraux. Si nous en avons quelques uns avec la Yougoslavie, cela témoigne donc du développement de nos relations. Les travailleurs yougoslaves forment un des contingents les plus importants en Suisse, après les Italiens et les Espagnols. Les employeurs suisses en sont très satisfaits, tant sur le plan humain que professionnel. Particularité notable, ces travailleurs couvrent toute la gamme des professions et des qualifications.
- REI : Un accord consulaire et d'établissement du 16.2.1887, ainsi qu'un traité d'extradition en matière pénale du 28.11.1887 lient le Royaume de Serbie à la Confédération suisse. Il conviendrait d'en actualiser le titre. De plus, ce dernier traité ne prévoit pas de correspondance directe entre les 2 Ministres de la justice. Vu l'intensification des relations entre nos deux pays, l'on pourrait procéder à un échange de notes permettant d'introduire cette simplification. Une loi sur l'entraide en matière pénale est entrée en vigueur en Suisse, permettant d'étendre cette entraide sur une base de réciprocité. En ce qui concerne l'entraide en matière civile, la Suisse veut se doter d'une loi de droit international privé. Le projet est devant le Parlement. Si elle est acceptée, nous pensons

adhérer à la Convention multilatérale dans ce domaine. La Yougoslavie et la Suisse participent à la Conférence de la Haye sur le droit international privé. La Yougoslavie a déjà ratifié 4 conventions élaborées par cette Conférence. Le DFJP travaille à proposer au Parlement la ratification de 3 Conventions: celle sur les notifications (la 14ème de la Conférence), celle sur l'obtention des preuves (20e) et celle sur les enlèvements d'enfants (28e). Nous espérons, en fonction de nos relations bilatérales, que la Yougoslavie y adhérera également.

LO : Notre coopération bilatérale a augmenté ces dernières années. Nous saluons en général un intérêt suisse accru sur le plan international dans tous les domaines. Nous voudrions augmenter encore notre coopération économique et la rendre plus équilibrée. Nous savons que les difficultés dans ce domaine viennent plutôt de notre côté. En ce moment, notre Assemblée élabore une nouvelle loi sur les investissements privés, loi beaucoup plus libérale dont les nouveautés essentielles sont: 1/ l'investisseur étranger pourra dépasser, sans limite, la barre des 49% du capital qui lui était imposée. 2/ Le transfert des bénéfices sera garanti.

Nous éprouvons une grande satisfaction face au rôle joué par la Suisse dans la réorganisation de nos dettes. Nous souhaitons que ce rôle demeure assuré de la même manière par la Suisse en 1985. Nous voulons parvenir à une "reconstruction" (terme pour nous préférable à "rééchelonnement") de notre dette sur plusieurs années, facilitant la réorientation dynamique de notre économie en accord avec nos exigences de politique interne.

Nous sommes satisfaits de la coopération dans le domaine de la main d'oeuvre. En ce qui concerne la coopération juridique, nous sommes d'accord en principe d'actualiser nos traités dans le sens



indiqué par le ministre Reimann, par un échange de notes. Nos services juridiques devront se réunir pour régler les détails. Nous abordons également de manière positive les 3 Conventions de la Conférence de La Haye que vous pensez ratifier.

Mon expérience des systèmes parlementaires occidentaux me fait comprendre le libéralisme suisse. Mais il existe un espace à fermer dans l'intérêt de la sauvegarde de la démocratie et des relations internationales. C'est des démocraties occidentales que vient l'initiative de renforcer la coopération politique, juridique et policière dans la lutte contre le terrorisme. Nous soutenons ces efforts et n'établissons pas de double standard entre le terrorisme de droite ou de gauche. A regret, nous constatons qu'il y a en Suisse des groupes terroristes et d'autres qui mènent des activités hostiles à la Yougoslavie. Il est difficile de faire une distinction entre les activités politiques et les visées terroristes. Depuis 1980, nous avons recensé plus de 30 incidents de nature certes différente, mais complémentaire. Pour ne mentionner que certains cas, quelques terroristes yougoslaves étaient arrêtés à Bâle en 1981 avec 500 kg d'explosifs, munitions et armes. Nous n'avons jamais reçu de rapport sur l'état de vos investigations. Un terroriste du même groupe a été arrêté en 1982 en Yougoslavie après avoir provoqué une explosion. Dans ce contexte, de nombreuses armes et explosifs en provenance de Suisse ont été découverts en Allemagne. Le "Mouvement pour la république albanaise du Kosovo en Yougoslavie" dépasse très souvent les limites des activités politiques et toute son action est orientée vers la destruction de la Yougoslavie.

BRE : Selon les archives de l'époque, le Ministre de Russie protestait quotidiennement contre les activités de Lénine en Suisse...  
Notre histoire d'Etat fédéral, nos expériences propres avec les ten-

tatives étrangères d'ingérence par le biais de cantons ou d'individus acquis à leurs thèses, nous mettent en mesure de vous comprendre, et nous condamnons très vivement et avec la plus grande résolution toute tentative de mettre en cause l'ordre et la souveraineté d'un Etat, et spécialement toute ingérence contre l'ordre interne par le biais du fédéralisme. Nous considérons que les tentatives contre la Yougoslavie sont condamnables car elles tendent au renversement de l'ordre interne. C'est là une affaire intérieure yougoslave que vous devez résoudre selon vos propres règles. En ce qui concerne les activités terroristes, nous collaborons avec nombre de pays pour empêcher l'extension du terrorisme. Jusqu'ici, notre police a été efficace et la Suisse n'a jamais connu des événements aussi graves que ceux dirigés contre la Yougoslavie aux Etats-Unis, en Suède ou en RFA.

Nos deux pays ont collaboré à l'inclusion dans le document de Madrid de la CSCE d'un passage important sur la lutte contre le terrorisme, qui n'existait pas dans l'Acte final d'Helsinki. Par ailleurs, le 13 février 1981, un haut fonctionnaire du Ministère yougoslave de l'Intérieur a eu des contacts à Berne avec ses collègues suisses sur la criminalité, la drogue et le terrorisme international. Ce genre de contacts pourraient être répétés entre les personnes compétentes, sur une base discrète.

Nous ne pouvons vous donner de réponse dès maintenant au sujet des individus arrêtés en 1981, mais nous pensons que notre ambassade à Belgrade pourra vous communiquer d'ici quelque temps une réponse à votre question.

Certains dépôts d'armes et de munitions que notre milice a décentralisés à travers le pays ont été découverts il y a quelques années par des intrus, et des armes de cette provenance circulaient à l'époque en Europe. Depuis lors, nous avons pris des mesures de protection adéquates et plus aucun vol n'a eu lieu.



Nous condamnons et regrettons comme vous les incidents survenus lors des manifestations d'Albanais. Celles-ci ont été autorisées par les autorités cantonales compétentes. Vu notre ordre juridique, il est difficile d'interdire des manifestations organisées, comme cela a toujours été le cas, par des Suisses. Nous avons pris des mesures pour informer les cantons que nous désirons être informés, le cas échéant, de nouvelles demandes d'autorisation de manifester, afin de pouvoir, éventuellement, suggérer aux cantons une interdiction, surtout dans les cas où les conditions posées aux précédentes manifestations n'ont pas été respectées. C'est ainsi qu'à Genève, une manifestation albanaise a été interdite il y a deux ans pour une telle raison.

Ceci dit, ces manifestations passent totalement inaperçues de notre opinion publique, de sorte que vous n'avez aucune raison de dramatiser la chose. L'interdiction d'une manifestation semblerait un plus grand événement que sa tenue même. Les Suisses se font une image très positive de la Yougoslavie, et ceci depuis la résistance de la deuxième guerre mondiale et la ligne indépendante poursuivie depuis 1948 sous l'égide du Maréchal Tito. Le tourisme, les contacts humains et politiques renforcent cette attitude favorable.

LO :            Nous estimons que vous comprenez notre sensibilité. Les contacts entre responsables de la lutte contre le terrorisme doivent se poursuivre, et une invitation yougoslave pourrait vous parvenir à cet effet.

FA :            Nous prenons note avec intérêt de vos informations sur la libéralisation de votre loi sur les investissements directs, dont la crise de l'endettement international a mis en valeur les effets positifs sur le développement des pays qui les accueillent.

Nous sommes très heureux d'avoir pu contribuer à améliorer la situation économique de la Yougoslavie en 1984. Pour ce qui est de 1985, nous examinerons la possibilité de poursuivre notre action de coordonnateur à deux conditions: 1/ qu'une demande concordante en soit faite par la Yougoslavie et le FMI et plus particulièrement les pays créanciers, notamment ceux du G-5 (USA, F, Jap, RFA et GB) 2/ qu'il y ait de bonnes chances de succès, ce qui présuppose une préparation suffisante et une idée claire des objectifs à atteindre.

Nous sommes conscients de votre désir de parvenir à un rééchelonnement pluri-annuel de votre dette. Notre impression est que les réflexions des banques commerciales à ce sujet sont en avance sur celles des gouvernements. Ces derniers commencent néanmoins à y réfléchir sérieusement. Dans le cadre du Club de Paris, une discussion vient d'avoir lieu sur le principe général du rééchelonnement pluri-annuel. Nous n'avons pas encore de rapport précis à ce sujet, mais vos représentants à Paris pourraient tâcher de s'informer informellement.

HO : La Suisse a joué le rôle de coordonnateur pour des raisons politiques, tenant à ses excellentes relations avec la Yougoslavie, mais son rôle est purement technique. Nous n'avons pas de rôle autonome et c'est pourquoi nous ne pouvons que répondre aux désirs concordants de tous, une fois que vos plans pour 1985 seront connus.

LO remercie la Suisse de sa disponibilité. Le conseil de s'informer des délibérations du Club de Paris est utile et sera suivi.

FA : Les conditions nécessaires pour se sortir du problème de l'endettement international sont nombreuses: les pays endettés doivent



tout d'abord procéder à des ajustements. Les pays développés doivent pour leur part s'assurer que la reprise économique sera durable. Les plus importants parmi ceux-ci doivent mener une politique économique équilibrée, en ajustant leurs politiques monétaires et budgétaires de telle manière à ce que les taux d'intérêt puissent baisser. Tous enfin doivent lutter contre le protectionnisme, et permettre aux PVD d'exporter afin d'assurer le service de leur dette. De plus, les flux financiers publics et privés vers les PVD doivent être suffisants. Le rôle des investissements privés directs est particulièrement important dans ce contexte. En outre, il convient de renforcer le rôle des institutions internationales telles que le FMI et la Banque Mondiale.

Au début de l'année, la plupart des pays développés étaient relativement optimistes. Les choses ont changé au printemps avec la brusque flambée des taux d'intérêt aux Etats-Unis. On a cru alors que certains PVD chercheraient à politiser le débat sur la dette. Heureusement, un cartel des débiteurs ne s'est pas créé et, depuis cet été, une phase plus calme est perceptible. Les taux d'intérêt se sont momentanément stabilisés aux Etats-Unis. Beaucoup dépendra dorénavant de la durabilité de la reprise économique dans les pays industrialisés.

LO : Nous sommes tous d'accord qu'en l'absence d'une reprise économique mondiale, il n'y a pas de solution à l'endettement. Nous sommes d'accord que la politisation des dettes est dangereuse, mais il serait aussi irréal et naïf de ne pas voir les conséquences dangereuses de l'endettement pour les pays concernés. Nous partageons votre diagnostic de la situation actuelle. Les divergences d'opinion existent sur la manière de parvenir à une solution. Nous sommes d'accord que le FMI a un rôle important à jouer et que les dettes doivent être remboursées. Mais l'on ne fait pas suffisamment attention aux

difficultés qu'ont les PVD à procéder à des ajustements structurels.

L'ampleur de l'endettement est due à deux chocs pétroliers consécutifs, des conditions défavorables du commerce, le protectionnisme, la chute des cours des matières premières, les taux d'intérêt anormalement élevés. Si ces taux se sont appréciés, de 1974 à 1976, de 0,5% en valeur réelle, ils ont augmenté, toujours en valeur réelle, de 8% en 1983.

L'on a eu l'impression que l'économie renaissante des Etats-Unis entraînerait l'économie de l'Europe de l'Ouest, puis celle du reste du monde. Malheureusement, une tendance contraire s'affirme : le déficit budgétaire américain allié à la reprise attire les capitaux aux Etats-Unis, renforçant les taux d'intérêt. Les conséquences en sont négatives même en Europe de l'Ouest. Il faut donc résoudre le problème des taux d'intérêt. Il faut pour cela trouver une "formule compensatoire", dans le cadre des droits d'émission du FMI, par exemple.

Nous nous réjouissons de la prochaine venue du Conseiller fédéral Aubert à Belgrade, et serons heureux d'y accueillir le Secrétaire d'Etat Brunner en 1985.

J.J. de Dardel